



## Mise à jour à l'intention de l'industrie sur l'élimination des antimicrobiens de catégorie III

### Dernière mise à jour – août 2020

- Les Producteurs de poulet du Canada prolongent la période de réévaluation de l'élimination de l'utilisation préventive de la catégorie III. De cette façon, le secteur s'assurera d'adopter une approche responsable et pragmatique relativement à la réduction de l'utilisation des antimicrobiens.
- En raison de la pandémie de COVID-19, des réunions clés entre d'importants partenaires au niveau provincial ont dû être reportées. Le succès de la stratégie est basé sur l'adoption d'une approche responsable pour assurer le bien-être animal et la durabilité, et aucune résolution n'a encore été convenue pour ces éléments. Pour ces raisons, les PPC reportent l'objectif de mise en œuvre de 2020.
- Il est important de noter que cette question demeure une importante priorité pour le secteur canadien du poulet. La réévaluation nécessite d'autres consultations auprès de l'industrie afin d'éliminer avec succès l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III.

### Contexte

À la suite d'une évaluation qui s'est déroulée tout au long de 2019, les Producteurs de poulet du Canada ont réaffirmé leur engagement à l'égard de leur Stratégie sur l'utilisation des antimicrobiens et envers l'élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie I, II et III.

- L'industrie canadienne du poulet a pris des mesures importantes pour réduire l'utilisation des antibiotiques avec l'élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie I en 2014, puis le retrait de l'utilisation préventive de la catégorie II à la fin de 2018.
- L'efficacité de ces mesures a d'ailleurs été démontrée par le Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA) du gouvernement.

L'industrie a établi l'objectif de réduire encore davantage l'utilisation des antimicrobiens (UAM) en éliminant l'utilisation préventive de la catégorie III, sous réserve d'une réévaluation de la disposition de l'industrie à apporter un tel changement.



- Un seul antibiotique, la bacitracine, sera touché par cet objectif, puisqu'il s'agit du seul antibiotique de catégorie III utilisé de manière préventive dans la production de poulet.

La stratégie des Producteurs de poulet du Canada continue d'offrir un moyen durable de répondre aux attentes des consommateurs, tout en protégeant la santé et le bien-être des oiseaux, et en préservant des options de traitement efficaces.

- Pour atteindre leurs objectifs, les Producteurs de poulet du Canada continuent de baser leur travail sur la stratégie « Lutter contre la résistance aux antimicrobiens et optimiser leur utilisation : un cadre d'action pancanadien » du gouvernement du Canada.
- Les principaux piliers de la stratégie de réduction incluent la surveillance, l'intendance et la recherche. Les Producteurs de poulet du Canada continueront de collaborer aux programmes de surveillance de l'industrie et du gouvernement afin de surveiller l'utilisation des antibiotiques et les répercussions de la stratégie de réduction, tout en investissant dans la recherche afin de trouver des solutions novatrices.

Comme toujours, les consommateurs peuvent avoir la certitude que le poulet canadien satisfait aux normes rigoureuses des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de salubrité alimentaire. Le Canada possède une réglementation stricte concernant l'utilisation des antibiotiques (qui prévoit entre autres que tous les médicaments de catégories I à III donnés aux oiseaux soient prescrits par un vétérinaire). En outre, l'Agence canadienne d'inspection des aliments surveille et inspecte le poulet pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème de résidus d'antibiotiques dans la viande.

